

Discours de Pierre Maille

Nous nous retrouvons en séance plénière quelques jours après que les Français aient refusé à une forte majorité d'approuver le projet de traité constitutionnel pour l'Europe. La contagion du non vient de toucher les Pays-Bas.

Je regrette le résultat du référendum, tant, j'en reste convaincu, le texte proposait des avancées nécessaires au bon fonctionnement de l'Europe élargie, importantes pour les Européens, et donnant à l'Europe une plus forte visibilité sur la scène internationale.

Le Finistère et la Bretagne ont confirmé leur attachement à la poursuite de la construction européenne. Le référendum est terminé, le temps n'est plus à échanger des arguments pour le oui ou pour le non, mais à comprendre et à interpréter le résultat pour résoudre les fragmentations de notre société.

Car la carte des votes « oui » ou « non » dessine, ici comme partout en France, la carte des inquiétudes, des populations fragilisées par les mutations, les délocalisations d'emplois, le chômage, des territoires qui ne comprennent pas et n'admettent pas toujours les nécessaires réorganisations des services publics.

Ces inquiétudes sont réelles. Election après élection, elles se traduisent par des rejets brutaux, une grande défiance à l'égard du discours politique.

Prenons garde qu'elles ne trouvent de fausses réponses dans la démagogie ou l'illusion.

La démocratie a besoin de vérité, exige cohérence et continuité, l'explication des objectifs. Il faut faire en permanence le pari de l'intelligence contre la démagogie, du courage contre la facilité.

Comment, par exemple, pouvons-nous espérer faire admettre l'intérêt et la nécessité de la construction européenne, si à tout instant, et sur tous les sujets, la plupart du temps à tort, l'Europe est accusée de tous les maux, que sur elle, sur ses technocrates, sur ses dirigeants, sont renvoyées toutes les décisions impopulaires, déchargeant ainsi de leur responsabilité les élus et gouvernements nationaux ?

J'espère que tous ceux qui se disent européens, mesurent les difficultés dans lesquelles nous sommes désormais, et en tireront les conséquences.

Le rejet c'est aussi la marque d'inquiétudes et d'angoisse. Le gouvernement Raffarin n'a pas su y répondre et, à l'heure du bilan, les Français constatent que le chômage et la précarité sont plus forts aujourd'hui qu'il y a 3 ans. Les élus des collectivités locales, quant à eux, mesurent combien les transferts de charges sont lourds et leur marge d'action limitée.

Je ne nourris guère d'illusion sur la capacité du nouveau gouvernement à redresser une situation économique difficile, craignant qu'au sein du tandem Villepin – Sarkozy chacun n'ait d'autre objectif que de préparer au mieux de ses ambitions, la compétition présidentielle de 2007.

Il nous faut donc expliquer, clarifier, donner du sens à l'action publique et entraîner, encore plus, en permanence.

C'est une des ambitions, le fondement même de la réflexion et des actions que je souhaite mener à l'occasion de la démarche d'élaboration de notre programme d'actions, Agenda 21, pour laquelle nous nous retrouverons en session le 4 juillet prochain.

L'essentiel de notre session, outre l'examen du compte administratif 2004 et de la première décision budgétaire modificative 2005, sera consacré à d'importants dossiers à caractère social : enfance, personnes âgées, personnes handicapées, insertion, logement, santé.

Nous aurons à prendre des orientations concernant nos relations avec l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de différentes lois (du 13 août 2004 / de cohésion sociale / de compensation du handicap).

Concernant les personnes âgées, je vous propose de porter un regard global sur notre capacité d'hébergement, tant sur l'aspect quantitatif que qualitatif.

Nous mesurons tous l'ampleur de la demande et la nécessité, à côté d'une politique active de maintien à domicile, de renforcer le nombre de places en établissement, d'offrir dans ces établissements la présence de personnels soignants rendue indispensable eu égard à l'âge et à la situation des personnes accueillies.

Les discussions sur l'établissement des conventions tripartites butent sur le financement de la partie « soins » prise en charge par l'Etat. De même les autorisations de créations de places nouvelles, obligatoirement médicalisées, se heurtent à la faiblesse des crédits attribués au Finistère. J'ai l'intention de multiplier les démarches, tant auprès de la préfète de Région que du Ministère, car j'ai le sentiment que la répartition régionale ne respecte ni l'équité entre départements, ni l'évaluation réelle des besoins.

Mais il est aussi de notre devoir d'informer les promoteurs de projets sur les critères auxquels nous sommes attachés, pour établir nos priorités et fonder les avis que nous donnons sur les dossiers.

La nature du porteur du projet, acteur public ou acteur privé, n'est pas capitale. L'essentiel est que la localisation du projet corresponde à un territoire où les besoins sont identifiés dans le schéma gérontologique départemental. Que l'accessibilité des populations locales, puisqu'il y a un besoin reconnu, soit permise par les tarifs pratiqués. Que la qualité du service, la qualification des personnels en nombre suffisant, soit cohérente avec le tarif et les besoins des personnes hébergées.

Concernant les personnes handicapées, la réflexion partenariale avec les associations représentant les familles et les organismes de gestion des établissements a permis l'élaboration du 3^{ème} schéma départemental. Nous avons fixé les orientations majeures indiquées (prise en compte du vieillissement, accompagnement à domicile, coordination sanitaire et médico-sociale) et nous avons beaucoup travaillé sur l'évaluation précise des besoins.

La réalisation de ce schéma devrait donc apporter déjà des réponses significatives aux familles finistériennes.

La mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances... des personnes handicapées, mobilise actuellement élus et services : la Maison Départementale du Handicap devrait rassembler en un guichet unique, l'information et la sensibilisation du public, l'observation de la situation, l'évaluation des situations individuelles et les moyens de compensation du handicap... Elle sera un lien de dialogue entre pouvoirs publics et associations. Nous travaillons à sa mise en place pour le début de l'année 2006.

Dans le domaine de la Santé, à l'inverse du mouvement de décentralisation, la loi a recentralisé vers l'Etat ce qui avait été confié aux Conseils généraux autrefois : tuberculose, dépistage des cancers, infections sexuellement transmissibles, vaccinations.

Il s'agit de questions importantes en terme de santé publique, certaines très sensibles en Finistère, par exemple lorsque nous observons les écarts de mortalité due aux cancers ou encore les politiques sociales existantes au Conseil général du Finistère.

Les discussions avec les services de l'Etat n'ont pas permis pour l'instant d'obtenir toutes les informations nécessaires au contenu des missions que l'Etat souhaite remplir en ces domaines et qu'éventuellement il redéléguerait ultérieurement aux Conseils généraux. Je propose donc, de prolonger de quelques mois, dans l'attente de ces précisions, la situation actuelle, afin de maintenir la continuité d'actions importantes et nécessaires.

Concernant l'insertion :

Dès son arrivée, feu le gouvernement Raffarin a démantelé la politique de traitement social du chômage : suppression des emplois jeunes, réduction des crédits pour les emplois aidés... Malheureusement la politique économique menée n'a permis ni croissance, ni amélioration du pouvoir d'achat, ni réduction du chômage, qui, au contraire, s'est aggravé régulièrement.

Depuis quelques mois, comme un aveu d'échec tardif, le plan de cohésion sociale réorganise le dispositif d'insertion économique en créant de nouveaux emplois aidés. Entendant hier soir, le nouveau premier ministre parler de la priorité à donner à l'emploi, j'exprime le vœu que le dispositif ne soit pas bouleversé avant le début de sa mise en œuvre, tant en ce domaine, nous avons besoin de simplicité, de constance et de volonté

plutôt que d'un empilement successif de nouvelles mesures dont la complexité aboutit à l'inefficacité.

Le Conseil général va poursuivre sa politique d'insertion en accentuant le maillage d'insertion (Comité de pays de lutte contre les exclusions CPLE, Comité local de lutte contre les exclusions CLLE) et les dispositifs économiques (ANPE/ASSEDIC, organismes de formation, d'insertion...).

Nous mobiliserons pleinement les dispositifs de la loi (CA/CIRMA) au travers d'une convention d'objectifs que je signerai, si vous en êtes d'accord, avec le préfet dans quelques jours.

Permettez-moi deux mises en garde : la première, c'est qu'un dispositif d'insertion ne crée pas d'emplois. Il peut faciliter l'accès à l'emploi pour des personnes qui en sont momentanément écartées. Mais l'emploi dépend des entreprises et de la politique économique menée.

La seconde, concerne les maisons de l'emploi : le rapprochement de l'ANPE, des ASSEDIC, des organismes de formation... est une nécessité.

Mais la politique de l'emploi, même si elle peut se décliner au travers de partenariats locaux, doit demeurer de la responsabilité de l'Etat.

Il y a là un enjeu trop lourd pour que l'Etat se défasse de sa responsabilité et dilue la politique de l'emploi dans des approches micro territoriales, avec le risque que demain, nous en avons l'habitude, il ne s'investisse moins, ne se sente pas comptable des résultats, pire, que les difficultés de l'emploi soient ressenties comme étant de la responsabilité des élus locaux.

Concernant le logement : nous examinerons les conditions dans lesquelles le Conseil général mettra en œuvre le FSL (fonds solidarité logement) qui vient compléter l'ensemble des moyens à la disposition des CLLE pour aider les familles à accéder ou à être maintenues dans un logement.

La loi du 13 août 2004 ouvre la possibilité de déléguer la gestion des aides à la pierre aux intercommunalités et au Conseil général.

Faut-il répondre positivement à cette opportunité ? Faut-il simplement faire une analyse comptable, mesurer le coût de l'exercice de cette gestion, vérifier les moyens que l'Etat proposera de nous attribuer ?

Il nous faut, me semble-t-il, replacer cette question dans une réflexion globale d'aménagement du département et répondre aux besoins des familles.

Quels objectifs poursuivons-nous ? J'en vois au moins 3 :

- accueillir les populations, les familles qui veulent s'installer en Finistère ou qui souhaitent améliorer leur habitat.
- Permettre l'exercice du droit au logement

- Préserver l'espace et coordonner les politiques de réservation foncière, d'offre d'habitat, de déplacements, de localisation de l'emploi, d'organisation des services à la population. C'est pourquoi, j'ai demandé aux services du Conseil général de suivre et de participer le plus étroitement possible à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT).

L'aménagement ne peut être une accumulation de lotissements, sans réflexion sur la préservation du territoire, des espaces littoraux où la pression est forte, sur la place de l'espace agricole, sans réflexion sur l'évolution du prix du foncier et les moyens de le maîtriser et donc les populations accueillies, les risques de ségrégation et d'exclusion.

Il s'agit d'une réflexion collective, nécessaire à l'échelle intercommunale, qui doit mobiliser les élus dans chaque bassin de vie.

Le Conseil général peut aider les communautés de communes dans cette réflexion, porter la vision de l'aménagement du département et, dans ce cadre, aider les collectivités à réaliser leur projet.

A ce titre, la gestion des aides à la pierre peut être un outil important pour mettre en œuvre de telles orientations, et je souhaite, avec votre accord pouvoir engager la discussion avec l'Etat sur ce sujet.